

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Document important. — V Chateaubriand, sincérité de sa foi. — VI La fin d'un meurtrier. — VII La mode et la femme chrétienne. — VIII Croquis à l'encre.

AU PRONE

Le dimanche, 28 juillet

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

Dimanche, le 4, 9e anniversaire de la création de Pie X.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 juillet

Solennité de sainte ANNE, double de 1e cl.; comme le 26 juillet; seule mém. du 9e dim.; préf. de la Trinité (dans le dioc. de Montréal, préf. des Ap.); dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres mém. de sainte Marthe et du dim.

Dans les églises paroissiales dédiées à saint Jacques, (Cathédrale de Montréal), messe et vêpres solennelles de S. JACQUES, double de 1e cl.; comme le 25 juillet; seule mém. du dim. à la messe; mém. de sainte Marthe et du dim. aux vêpres.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 4 août

Diocèse de Montréal.—Du 1 août, saint Pierre aux Liens (Ville St-Pierre); du 2, saint Alphonse de Liguori (Youville).

Diocèse d'Ottawa.—Du 31 juillet, saint Ignace de Loyola (Nominique); du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Hawkesbury); du 4 août, saint Dominique (Luksville).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Granby); du 4 août, saint Dominique.

Diocèse de Nicolet.—Du 31 juillet, saint Germain (Grantham).

Diocèse de Valleyfield.—Du 3 août, saint Etienne.

Diocèse de Pembroke.—Du 31 juillet, saint Ignace de Loyola (Maynooth); du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Chapeau).

Diocèse de Joliette.—Du 29 juillet, sainte Béatrice; du 31 juillet, saint Ignace de Loyola (Ile de Berthier); du 2 août, saint Alphonse de Liguori.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	23 ^e juillet.	— Saint-Hermas.
Jeudi,	25 “	— Saint-Gérard-Majella.
Samedi,	27 “	— Saint-Georges, à Montréal-Sud.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 29 juin 1912.



A fête de saint Pierre est une des plus vivantes traditions de la Ville Eternelle. Elle est célébrée à la Vaticane avec une solennité qui n'a point d'égale. Jadis, le Souverain-Pontife officiait aux premières vêpres, qui dans l'usage liturgique sont plus solennelles que les secondes, et à la messe du jour. Le soir, il assistait au trône aux secondes vêpres chantées par le cardinal archiprêtre. Les ornements qui servent à cette cérémonie sont conservés à la Chapelle Sixtine et se composent du manteau pontifical rouge pour le pape, d'une chape pour le cardinal assistant, de dalmatiques pour les deux diacres d'honneur et le diacre et sous-diacre d'office. Ces ornements sont tous en lama rouge, expression qui veut dire une étoffe de soie rouge lamée d'or. L'effet n'est pas artistique, et les broderies se détacheraient bien mieux sur un fonds de velours ou de satin, mais c'est riche, et les Italiens visent souvent plus à la richesse qu'à l'élégance. Tout cet ornement est recouvert de broderies d'or, même les bas que l'on passe au Souverain-Pontife et que l'on ne voit jamais parce que cachés sous la soutane et la *falda*. La règle des pontificaux étant que le pape doit apporter de sa chapelle tous les ornements dont il se sert, c'est un calice de la

Sixtine qui sera mis à l'autel, et il choisit ordinairement le plus beau, celui que Pie IX fit faire pour la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Il est en or massif, et ce pape y a fait mettre les brillants qui ornaient la selle de velours rouge que le Sultan lui avait envoyée en hommage. Il avait appris que le pape allait à cheval, et voulut lui faire hommage de sa propre selle. Pie IX agréa l'hommage, mais remplaça sur la selle les brillants par du strass, et mit les premiers à ce calice.

— Quand la cérémonie est terminée, le chanoine économiste de la basilique s'approche du Souverain-Pontife, et fléchissant le genou, lui remet une bourse de velours rouge brodée d'or dans laquelle se trouve une somme de 300 francs en or. En la lui remettant il dit "*pro missa bene cantata*". On raconte qu'en 1869, après le pontifical de la Saint-Pierre, où le pape, qui avait une voix splendide, s'était en quelque sorte surpassé lui-même, il dit en recevant la bourse : " En effet, aujourd'hui je l'ai bien gagnée ".

— C'est aux vêpres que l'on chante la fameuse strophe *O Roma Felix*, qui au point de vue musical est d'une envolée magnifique, mais est encore bien plus belle quand on l'entend ce jour-là dans la basilique de Saint-Pierre. Le soleil entre à flots dans le temple et la verrière du Bernin, au-dessus de la Chaire au milieu de laquelle se détache le Saint-Esprit, jette des flots de cette lumière d'or que chante l'hymne. Le peuple entre et sort à flots pressés par les portes grandes ouvertes, et ce va et vient perpétuel soulève dans la vaste basilique une poussière qui s'illumine elle-même aux rayons du soleil et semble faire partie du décor de la fête. Ce peuple est à la basilique comme dans la maison de son père, et s'il y prie, il lui arrive aussi bien souvent de se communiquer ses impressions; aussi on entend un murmure confus de voix comme

celles de l'Océan, qui forme en quelque sorte les assises mélodiques des voix des chanteurs. Ceux-ci entonnent la strophe *O Roma felix*. Ils sont séparés en deux chœurs, chacun augmenté d'une centaine de voix, soutenues par de puissants instruments à cordes et les deux orgues. A ce moment, une sorte de souffle a passé sur le peuple; les conversations s'arrêtent, les oreilles se tendent pour ne rien perdre de cette émouvante mélodie, et ces accents qui montent à la voûte, se répercutent dans la coupole, vont se perdre dans les bras du transept, semblent vraiment la prière de l'Eglise félicitant les saints apôtres de leur glorieux triomphe. Je comprends la phrase du commandeur de Rossi disant que, pour goûter la musique romaine dans toute sa beauté, il fallait assister au *Vesperone* de Saint-Pierre le jour de la fête des saints apôtres. Il y a dans cette fête, célébrée dans ce milieu, des impressions qui échappent à l'analyse, mais sont tellement fortes, ont fait si puissamment vibrer l'âme chrétienne, qu'on ne les oublie plus une fois qu'on a eu le bonheur de les ressentir.

— L'hymne de cette fête a été composée par Elpis, première femme de Boèce, le grand philosophe chrétien dont Léon XIII a confirmé le culte. Elle remonte aux dernières années du Ve siècle, puisque Elpis est morte vers 401. A cet hymne on a ajouté la strophe *O Roma felix*, tirée des œuvres de Paulin d'Aquilée (l'an 804). Urbain VIII a conservé cette strophe, mais avec son goût n'a point laissé subsister entièrement le texte primitif et y a fait des modifications qui ajoutent à l'élégance du vers.

— Parler d'une encyclique qui n'est pas encore publiée est chose fort imprudente et toujours très délicate. Le plus sage serait assurément d'attendre patiemment la parole pontificale pour l'écouter avec respect et en suivre avec une affectueuse fidélité les prescriptions. Mais du moment où les journaux ont été inventés, ils ont eu la prétention, non seulement d'an-

noncer ce qui était fait, mais aussi ce qui devait se faire, et la faveur du public se porte plus sur l'avenir que sur le passé. Après tout, je ne sais s'il y aura ou s'il n'y aura point prochainement une encyclique; mais ce que je sais bien, c'est qu'on en parle à Rome, qu'on prétend même en connaître les grandes lignes, et je ne fais pas autre chose que résumer ce que j'ai entendu à ce sujet.

— Il paraît donc qu'à l'occasion du Centenaire de l'édit de la liberté de l'Eglise, donnée en 313 par Constantin, à Milan, le pape va adresser à tout le monde catholique une encyclique. Et prenant occasion de cet édit, il examinerait quelle est la liberté dont jouit l'Eglise dans le monde. Comme on le voit, la trame est simple, l'induction rigoureuse, et comparer le monde d'aujourd'hui avec celui de l'édit de Milan, mettre en balance la liberté dont l'Eglise a joui alors et celle qu'on lui mesure si parcimonieusement aujourd'hui, est un contraste qui ne manquerait pas d'être forcément intéressant. Il y a en effet une observation qui frappe. L'Eglise, disent quelques-uns, catholique est plus libre parmi les nations protestantes et anglo-saxonnes que chez les nations catholiques. Certes si l'Eglise est libre, ou à peu près, dans tous les pays de langue anglaise; elle l'est beaucoup moins en Allemagne et dans les pays protestants d'Europe de langue allemande. Quand on parcourt la situation faite à l'Eglise en Prusse, en Pologne prussienne, ou dans les différents états médiatisés, on voit que ce n'est point la politique de liberté que l'on entend appliquer à l'Eglise. Il reste encore des états d'Allemagne où le prêtre catholique ne peut aujourd'hui exercer son ministère qu'après en avoir demandé la permission au pasteur protestant, qui peut toujours la refuser. Ce sont des exceptions, d'accord; mais le fait qu'elles aient pu se produire et durer encore prouvent que le concept de la liberté pour l'Eglise catholique est parfois bien restreint.

DON ALESSANDRO.

DOCUMENT IMPORTANT

L ne faut pas que le document qu'on va lire et qui a trait aux syndicats passe inaperçu. Il contient et met en lumière des principes généraux qui nous atteignent comme ils atteignent les catholiques allemands.

L'*a-confessionalisme* et l'*inter-confessionalisme* ont des tendances à s'implanter chez nous dans un bon nombre d'oeuvres.

S'ils prenaient pied, ce serait la désobéissance formelle aux directions pontificales et la mort de nos oeuvres bien vite absorbées par les indifférents et les ennemis de l'Eglise..

Disons en deux mots ce qui a motivé le document en question.

Depuis dix ans à peu près, une fissure s'est produite dans le bloc catholique allemand si solide jusque-là grâce à l'organisation de Windhorst.

Après la fissure, ce fut la scission.

Oui ou non, les *Syndicats ouvriers catholiques* ne doivent-ils être catholiques que de nom, ou de fait et positivement? Doivent-ils agir avec les principes du catholicisme dans la vie publique ?

Cette question, agitée par les libéraux, provoqua de longues polémiques entre Berlin et Cologne.

Berlin répondit *oui*, catholiques en tout et partout.

Cologne, dont les tendances libérales et modernistes sont connues, répondit *non*.

Le pape vient de trancher la question. Et voici à quelle occasion.

Les *Syndicats ouvriers catholiques* avaient en mai dernier, à Berlin, leur quinzième Congrès.

Préalablement on avait député à Rome, auprès du pape, M. le curé Beyen, avec mission de demander une bénédiction et de faire connaître la situation.

Et le député revint de Rome avec la réponse papale suivante, qui fut lue et a toutes les garanties d'un document authentique :

“ Je connais vos principes, vos efforts et surtout aussi les différences entre votre organisation et les autres. Vous, je vous loue, je vous justifie et je vous approuve; et je mets toutes mes forces à ce que tous fassent leurs vos principes. Les autres, je les réprouve; je ne les condamne pas, car ce n'est pas mon affaire de condamner; toutefois je ne puis approuver leurs principes qui sont faux.

“ Si le côté économique de la vie est séparé de la religion, de telle sorte que celle-ci ne compénètre pas l'homme tout entier et l'organisation tout entière, il faut que de tristes conséquences s'en suivent. Si l'on exclut la religion d'une activité vitale par exemple des efforts économiques, bientôt elle sera aussi exclue d'autres questions touchant la vie pratique, et l'on arrivera à l'aconfessionnalisme, c'est-à-dire à la négation de toute religion, par les chemins les plus rapides. Voilà pourquoi je ne puis approuver de semblables organisations.

“ On ne peut pas séparer l'individu, le membre individuel de l'organisation, de telle sorte que l'on dise que les membres en particulier sont à la vérité soumis à l'autorité de l'Eglise, mais non point l'organisation en tant que telle; cela est tout à fait faux, insoutenable et inimaginable. L'Eglise a aussi le pouvoir de commander aux organisations.

“ Dites à vos amis et aux chers ouvriers : que le Saint-Père approuve leurs efforts en tout, qu'il est en pleine entente avec eux et qu'il désire très vivement (vehementer) que toutes les autres organisations ouvrières soient en accord avec vous. Je veux que vous disiez à tous les présidents et à tous les membres que le pape leur donne de tout coeur sa bénédiction et les prie de continuer de la même manière suivie jusqu'à ce jour, pour réaliser non pas seulement le bien terrestre, mais aussi et encore le bien spirituel des ouvriers.”

Inutile de faire remarquer que ce document fait suite à une série de directions pontificales commandant la confessionnalité des oeuvres et que ce qui est vérité en Allemagne l'est également ailleurs. Inutile de faire remarquer encore que les principes qui doivent diriger les Syndicats doivent diriger *a fortiori* les autres oeuvres.

Il faudrait vraiment être aveugle ou de mauvaise foi pour ne pas accepter à l'avenir la volonté si claire et si formelle de celui qui est le représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur cette terre.

CHATEAUBRIAND, SINCERITE DE SA FOI

ES conférences de M. Jules Lemaitre sur Chateaubriand ont appelé, ces temps-ci, l'attention du public sur le célèbre écrivain. On agite encore la question du plus ou moins de sincérité de sa foi religieuse dans certaines circonstances de sa vie. L'éminent conférencier, qui avait paru hésiter d'abord, a complètement donné raison, après recherches faites, à ceux qui ont défendu la loyauté de Chateaubriand dans sa foi, entre autres à M. l'abbé Georges Bertrin, qui avait étudié de près la question et la résumait ainsi, il y a quelque temps, dans la *Croix* de Paris :

Il faut donc le redire et ne pas l'oublier : revenu à la religion de sa mère dont le scepticisme intermittent de sa jeunesse avait tourmenté et assombri les derniers jours, s'il a "cru" parce qu'il a "pleuré", comme il disait, Chateaubriand a écrit parce qu'il a cru.

* * *

Depuis, sa foi ne se démentit jamais.

Et il eut pourtant de bien dangereuses occasions. C'en était déjà une, et non la moindre, que ce caractère impatient de

toute contrainte, indomptable et tumultueux comme cet océan au bord duquel il a voulu dormir son dernier sommeil.

Et l'expérience de la vie ne fit que développer ses périlleuses tendances. En le détachant de tout, elle l'amena à ne plus croire à rien... sauf en religion. Car, dans ce naufrage universel, la religion surnagea toujours :

“ Il n'est ici-bas, disait-il, chrétien plus croyant et homme plus incrédule que moi. ”

Il ne se laissa pas davantage éloigner du christianisme par les défaillances morales qui échappèrent à sa fragilité. Jamais il ne céda à cette tentation puissante qui en a vaincu tant d'autres; jamais il ne chercha à décrier le code moral qu'il n'avait pas la force d'observer, en décriant la divine autorité dont il émane.

On peut parcourir tout ce qu'il a écrit et dit, depuis sa conversion, pendant près de cinquante ans, non seulement dans ses ouvrages mais dans ses lettres intimes : on ne trouvera pas une parole, pas une allusion, pas une insinuation, pas une réticence, qui trahisse une hésitation de sa foi sur l'un des dogmes de l'Eglise.

* * *

Tout au contraire, il se proclame volontiers croyant.

En 1826, il était déjà en politique dans le camp libéral. Il ne craignait pas cependant d'écrire sous les yeux de ses nouveaux amis :

“ Je crois très sincèrement. J'irais demain pour ma foi, d'un pas ferme, à l'échafaud. ”

Dix ans plus tard, on le retrouve animé des mêmes sentiments :

“ Chrétien entêté, écrivait-il alors au sujet de l'apostasie de Lamennais, tous les plus beaux génies de la terre n'ébranleraient pas ma foi. ”

* * *

Et, en dépit de ceux qui ont dit le contraire, sa foi entra dans sa vie : toujours au moins pour la consoler, mais de plus, la saison des orages passée, pour la conseiller et la conduire.

Il tournait volontiers ses yeux vers le ciel. C'est là qu'il comptait rejoindre ceux de ses amis dont le séparait la mort ; là qu'il se promettait " d'attendre " ceux qu'il devait quitter à son tour. Son cœur trouvait une consolation toujours nouvelle dans la pensée de cet éternel rendez-vous.

Et il aimait à converser par la prière avec les âmes chères qui l'y avaient précédé. Songeant aux faiblesses de sa vie, il adressait à sa mère, au delà de la tombe, ces touchantes paroles que son repentir nous a conservées :

" Ma bonne sainte mère, priez pour moi Jésus-Christ. Votre fils a besoin d'être racheté plus qu'un autre homme. "

Catholique obéissant et fidèle, il assistait régulièrement aux offices liturgiques, se confessait, quoi qu'on en ait dit, pratiquait les austérités imposées par l'Eglise, et même avec une rigueur dont sa santé eût plus d'une fois à souffrir.

Il vit arriver la mort de loin, sans faiblesse comme sans regret ; il était " prêt, selon son expression, à descendre hardiment, le crucifix à la main, dans l'éternité. "

L'heure vint. Il reçut le viatique avec de profonds sentiments de foi et d'humilité. Il tint à rétracter, à ce moment suprême, tout ce qui aurait pu, dans ses écrits, offenser la foi ou les bonnes moeurs, puis il s'abandonna à Dieu.

Il vivait ainsi lui-même la scène sublime qu'il avait chantée un demi-siècle auparavant. Debout près de son chevet, l'abbé Deguerry récitait les *prières des agonisants* :

" Partez, âme chrétienne ! Quittez ce monde et entrez dans l'autre !... Seigneur Jésus-Christ, oubliez ses anciennes fautes, les enivrements où l'a jeté l'ardente folie de ses désirs. Car, s'il a péché, du moins il ne vous a jamais renié, Trinité Sainte. Il a cru toujours et toujours fidèlement adoré.. "

C'est au murmure de ces cantiques, dont il avait célébré la douceur, que l'auteur du *Génie du christianisme* fut, selon ses propres images, " balancé par la main maternelle de l'Eglise ", qui le traitait comme son enfant, et " endormi " par elle " dans le berceau de la mort. "

LA FIN D'UN MEURTRIER

LE 27 décembre dernier, un groupe de prêtres du diocèse de Paris offrit à Son Eminence le Cardinal Archevêque un superbe et précieux reliquaire renfermant un gant taché de sang, celui-là même que portait Monseigneur Affre, le jour où il tomba mortellement blessé sur la barricade du Faubourg Saint-Antoine, en 1848. Peut-être sera-t-il intéressant de savoir ce que devint son assassin. Quelques personnes, vivant encore, l'ont connu; quant à lui, il ne se révélera pas, car il est mort.

Il est mort d'une façon si affreuse et si terrible, que quiconque croit en l'existence d'un Etre suprême doit voir, dans cette mort, le doigt de Dieu et le châtement du ciel !

L'archevêque de Paris a été assassiné, le 27 juin 1848, par un misérable du nom de Laforce, belge d'origine. Ce Laforce était un ouvrier ébéniste, habitant le faubourg Saint-Antoine.

Aux journées de juin, il prit un fusil comme beaucoup d'autres, égaré par les promesses illusoires des meneurs de l'époque. Mais plus lâche que les autres, il n'osa pas se porter sur les barricades et se cacha dans le garni de la maison du *Singe-Vert*. Des mansârdes de cette maison, il tirait sur la place Saint-Antoine sans courir le risque d'être atteint lui-même. C'est de là qu'il visa l'Archevêque et l'atteignit d'une balle qui, pénétrant par le flanc droit, alla se loger dans la colonne vertébrale.

Ayant échappé aux poursuites qui furent faites contre les insurgés, ce misérable rentra dans son ancien atelier, et il eut, un jour, l'audace de se vanter de son crime devant ses camarades.

— Cette canaille de curé, disait-il, j'ai eu bientôt fait de le faire taire.

Les ouvriers indignés le chassèrent et, sur un mot d'ordre donné secrètement, il ne put trouver de l'ouvrage nulle part.

Il traînait sa misère dans tous les bouges, lorsque l'année suivante, un vent d'émigration souffla, un instant, sur la France. On racontait qu'en Californie on ramassait l'or dans les ruisseaux. Laforce s'embarqua pour l'Amérique, emmenant avec lui son fils, un grand garçon âgé de dix-huit ans.

Sept années se passèrent. En 1850, un soir d'été, un ancien patron de Laforce vit arriver chez lui un homme jeune encore mais vieilli et usé avant l'âge, grand, sec, au teint bistré, à la taille voûtée, ayant dans le regard quelque chose de l'être affolé de peur. C'était le fils de Laforce.

Il rentrait en France sans un sou vaillant, pauvre, misérable et seul. Il venait implorer l'aide de l'ancien patron de son père, chez lequel il avait fait lui-même son apprentissage, afin de trouver moyen de gagner son pain.

Interrogé, il raconta que Laforce, le meurtrier, était mort, l'année précédente, sur les grands chemins, aux portes de San Francisco.

Après avoir ramassé quelques lingots d'or aux mines de Californie, l'assassin de l'archevêque de Paris avait voulu regagner un port d'embarquement pour rentrer en France. Assailli par une troupe de voleurs, il avait été massacré, dépouillé, et son corps était resté sur la route, servant de pâture aux chiens errants.

Le lendemain, son fils qui demeurait à San Francisco, où il travaillait de son état, allant à la rencontre de son père, avait

trouvé le cadavre à moitié dévoré, sur le bord de la route. Le pauvre garçon, bien innocent du crime de son père, fut si vivement impressionné, à cette horrible vue, que ses cheveux en devinrent blancs instantanément, et que son esprit ébranlé lui montrait sans cesse ce hideux spectacle.

—C'est Dieu qui a puni mon père et vengé son archevêque, disait-il avec un air de conviction profonde.

Deux mois après son retour, il entra dans un hôpital. Il a dû y mourir fou.

(*Bulletin paroissial de Saint-André-de-Montreuil (Seine).*)

LA MODE ET LA FEMME CHRÉTIENNE



U Congrès des femmes chrétiennes tenu récemment à Epinal, en France, Madame Cael fit un rapport sur ce sujet : La mode et la femme chrétienne. Quelques passages de ce rapport pourraient trouver chez nous leur application :

“ La coquetterie, dit-on, naît en même temps que la femme. Voilà l'arme, bénigne en apparence, qui sert aux destructeurs de nos forces morales. (L'honneur cependant est la force d'une nation!) Voilà la manoeuvre habile qui s'introduisit, timidement d'abord, s'apprivoisa bientôt, et entraîna ainsi notre faible sexe dans des excentricités qui dépassent désormais toute mesure, blessant, sans le moindre scrupule, avec un cynisme souvent révoltant, la morale la plus élémentaire et la plus indulgente.

“ Qu'elles ne se froissent donc pas, ces pauvres dégénérées, si on commet souvent à leur endroit des erreurs involontaires,

en les confondant avec les femmes qu'on méprise, puisqu'elles se font les absurdes complices de modes qu'on fait lancer par le monde du théâtre, dont on sait trop souvent la vie de scandales et les exhibitions honteuses.

“ Une octogénaire lyonnaise, femme de bon sens et d'esprit, recevait dernièrement dans son salon une de ces poupées XXe siècle, agencée à la mode du jour. Elle en fut stupéfiée et ne put, aussitôt son départ, s'empêcher de lancer à son adresse, cette juste critique : “ De mon temps, dit-elle, les femmes pas comme il faut tâchaient d'imiter celles qui l'étaient ; aujourd'hui, ce sont celles qui se piqueraient volontiers, à l'occasion, d'intégrité morale, qui se plaisent à imiter les coiffures, les costumes, les attitudes provocantes et malséantes des autres.”

“ Il faut remonter à la décadence romaine, en effet, pour retrouver pareilles licences, pareils étalages d'indécence incorrection, auxquels les rues, les théâtres, les boudoirs, les plages et les casinos ne suffisent plus ; mais, faut-il l'ajouter ? ces modes abominables pénètrent dans nos églises, et celles qui les portent, inconsciemment sans doute, bien légèrement du moins, n'ont pas l'air de se douter qu'elles insultent à la majesté, à la sainteté de Celui qui y habite. Certaines, oubliant toutes convenances, vont même bras nus et guimpes ajourées à la Table Sainte, recevoir Celui que les anges saluent, dit l'Écriture, en se couvrant de leurs ailes. — Sont-ce des chrétiennes, cela ? Et ce nom respectable et sacré, dont nous avons hérité du Christ Jésus, peut-il admettre cette alliance inacceptable de coutumes indécentes et de témoignages de piété ? — Non, assurément ! — Aurait-il, par hasard, changé de sens dans notre société malade, dans notre air ambiant si funeste et si corrompu ? ”

CROQUIS A L'ENCRE

RES probablement la section des rentes viagères du ministère des postes est l'institution qui entre en contact avec le plus grand nombre de personnes ayant fait de mauvais placements. Il ne se passe guère de jour où il n'y soit reçu plusieurs communications de correspondant, qui avaient été alléchés par quelque entreprise promettant des dividendes ou des profits phénoménaux, et qui déplorent la perte de leur argent. Un des plus tristes cas de ce genre est celui d'une dame qui, il y a environ trois ans, s'était informée du prix d'une rente viagère de \$600.00. Elle crut pouvoir placer son argent plus avantageusement et qu'arrivée à son 55ème anniversaire de naissance, elle aurait non seulement assez d'argent pour payer le plein montant du coût d'une rente viagère, mais qu'elle posséderait en outre une petite fortune. Cette semaine il a été reçu une autre lettre de la même dame qui, soit dit en passant, a plus de 50 ans. Cette lettre donne la suite de l'histoire. "J'ai, dit-elle, employé mes épargnes à acheter des actions qui se sont trouvées être sans valeur, croyant, oui croyant fermement que je serais bientôt riche. Je n'ai voulu écouter aucun conseil, convaincue que j'étais que j'avais raison. Maintenant je m'étonne d'avoir été si insensée que de hasarder tout mon avoir dans des entreprises dont je ne connaissais rien. Pendant quelque temps j'avais un salaire élevé et je versais tant par mois dans la caisse de certaines compagnies. Celles-ci ont failli, et je vois combien j'ai été folle et mal inspirée. Je regrette ce que j'ai fait plus que je ne pourrais le dire, mais rien ne peut me rendre ce que j'ai perdu." C'est là un cas des plus tristes, et l'expérience de cette dame lui a coûté cher..

Le même mois de la même année (1909) une autre dame a demandé des renseignements sur le coût d'une rente viagère. Elle aussi avait mis de côté pour " les mauvais jours " une bonne petite somme, fruit de son travail. Dans le but d'acheter une rente viagère de \$600 devant commencer à 55 ans, elle avait versé en premier lieu une somme ronde et ensuite fait des paiements mensuels. Quelque temps après elle fut atteinte d'une maladie qui la rendit incapable de gagner sa vie. D'après les dispositions de la loi des rentes viagères, elle avait le droit de faire modifier son contrat de manière à ce que la rente viagère fût immédiate. La chose fut faite, et elle reçoit maintenant, et recevra toute sa vie durant, une rente viagère de plus de \$212.

Le système des rentes viagères ne promet nullement quelque chose pour rien, et d'après ce système on ne peut obtenir aucun bénéfice pour lequel on n'a pas payé; mais il promet un revenu garanti par le Gouvernement du Canada et plus élevé que l'on ne pourrait en obtenir en plaçant les mêmes montants de tout autre manière. " Ce système, dit le *World's Work*, est la caisse d'épargne, la compagnie d'assurance et l'obligation du Gouvernement, le tout combiné ensemble de manière à être à la portée des plus petites bourses. "

Votre maître de poste vous fournira des brochures décrivant ce merveilleux système de placement; ou bien vous pouvez obtenir les renseignements désirés en vous adressant au surintendant des rentes viagères à Ottawa, à qui votre lettre parviendra en franchise.